



**Extrait du procès-verbal des Délibérations
de l'Assemblée Générale**

**DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL
D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT
SMDEA**

Délibération n° 2471

L'an Deux Mille Vingt et deux et le 28 du mois de Mars, de 18h00 à 21h00, l'Assemblée Générale du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement, dûment convoquée, s'est réunie, en visioconférence., en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de Madame Christine TEQUI, Présidente.

*Nombre de délégués en exercice : 424
Nombre de voix des délégués en exercice : 560.59
Présents et représentés eau et assainissement : 130*

*Quorum : 186.86
(crise sanitaire)*

Nombre de voix recueillies :

POUR (compétences eau et assainissement) : 174.68

CONTRE (compétences eau et assainissement) : 0

**ABSTENTION (compétences eau et assainissement) :
4.00**

NON VOTANTS : 8.13

Objet

Validation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 15/12/2021

Vu le compte-rendu présenté à l'assemblée générale

Après en avoir délibéré

L'ASSEMBLEE GENERALE,

APPROUVE

le présent compte-rendu de l'assemblée générale du 15 décembre 2021.

**La Présidente du SMDEA
Christine TEQUI**



Je soussignée, Christine TEQUI, Présidente du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement de l'Ariège
Certifie le caractère exécutoire du présent acte, à compter du

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
A Saint Paul de Jarrat, le

**La Présidente du SMDEA
Christine TEQUI**

Reçu en Préfecture le :

Publié ou Notifié le :